

COMMUNE DE LA PIARRE

Compte rendu de la séance du 17 décembre 2021 à 20h00

5 conseillers en exercice

Présentes : PRUNSTER Magali, XAVIER Frédérique, DEPEYRE Nadine

Excusés: François DEPEYRE, Eric ODDOU sans pouvoirs

La Maire débute le conseil en demandant la désignation d'un secrétaire de séance. Nadine DEPEYRE se propose et demande si Eric et François viennent ou pas. La maire répond qu'ils sont absents pour raison personnelle et n'ont pas indiqué donner de pouvoirs.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer, mais la Maire propose aux conseillers présents la possibilité de reporter le conseil s'ils le jugent utile du fait que nous ne sommes que 3/5. La 1^{ère} adjointe précise que l'avis sur le pacte de gouvernance doit être donné avant le 4/1/22 et cela paraît de ce fait compliqué de faire un autre conseil avant cette date avec les fêtes de fin d'année.

Deux personnes sont présentes dans le public.

- **Questions du public**: pas de questions

Validation des procès verbaux des 29/10 et 15/11/2021: La 1^{ère} adjointe qui a rédigé ces 2 procès verbaux indique que ces 2 PV ont été transmis à tous et propose de les valider l'un après l'autre en ayant pris en compte les remarques d'Eric pour le PV du 29/10 qui ont été ainsi précisées:

Déneigement: Éric informe que les conventions signées par le Conseil départemental, avec d'autres prestataires, stipulent un forfait fixe qui n'est pas déduit mais vient se rajouter aux heures d'intervention pour déneigement.

Parrainage: Éric précise qu'il a toujours parrainé un candidat et que selon lui, cela relève de la responsabilité de maire.

Classement des chemins: Éric prend la parole pour dire que des chemins sont classés en chemins d'exploitation, les propriétaires peuvent en bloquer l'accès aux promeneurs. Il a eu le cas avec M. DEPEYRE Gilbert qui avait bloqué l'accès aux Ailes.

Elle demande si d'autres remarques sont à apporter. Vote de chaque procès verbal à l'unanimité 3/3.

- **Avis sur renouvellement d'autorisation unique pluriannuelle des prélèvements d'eau à usage agricole pour la période 2021-2026 pour l'OUGC du Buëch**

La Maire nous explique que cet avis est à donner au plus tard au 15/1/22.

Dans le cadre de la demande de renouvellement d'autorisation unique pluriannuelle (AUP) des prélèvements d'eau à usage agricole pour la période 2021-2026 pour l'OUGC du Buëch, dans les départements des Hautes-Alpes, des Alpes-de-Haute-Provence et de la Drôme une consultation publique se déroulera **du 29 novembre 2021 au 29 décembre 2021 inclus**. Par ailleurs, **le conseil municipal est appelé à donner son avis** sur cette demande d'autorisation, dès le début de la phase de consultation et au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture de la consultation.

Faisant suite aux documents envoyés aux conseillers et malgré le résumé non technique rédigé par la DDT avec la chambre d'agriculture, ce dernier est assez complexe lorsque l'on n'est pas très averti. La Maire a contacté de ce fait la chambre d'Agriculture pour avoir un peu plus de précisions.

En partenariat avec l'Agence de l'eau et la chambre d'agriculture, le Buëch a été identifié comme territoire déficitaire en eau (65 communes composent le bassin versant du Buëch et ses affluents). De ce constat est né en 2013 l'OUGC (Organisme Unique de Gestion Collective) du Buëch porté par la Chambre d'agriculture des Hautes-Alpes. Sa mission est de mettre en cohérence les besoins en eau des irrigants et les volumes globaux disponibles. Par anticipation et régulation, elle gère et règle au mieux les épisodes de sécheresse en évitant d'avoir recours à des arrêtés préfectoraux restrictifs. Les autorisations de prélèvements sont pluriannuelles. Il y en a déjà eu 2 de 3 ans, la prochaine porte sur les campagnes d'irrigation 2021-2027 soit 6 ans. Elle doit poursuivre sa mission de diminution des prélèvements à hauteur de 30% en période d'étiage (juillet-août-septembre) ce qui est assez difficile. Cette réglementation est contraignante pour les irrigants mais permet de diviser par 2 les redevances dues à l'agence de l'eau et permet sur le long terme un accompagnement des structures pour la modernisation de leurs équipements (jusqu'à 90% d'aide). Pour exemple des travaux d'aspersion concernant les ASA (associations syndicales autorisées) pourraient bénéficier des aides et être financées à hauteur de 90% dans certains cas.

La maire propose de donner un avis favorable à la demande de renouvellement d'AUP pour le prochain cycle 2021-2027.

Avis favorable à l'unanimité 3/3

La Maire en citant précédemment les ASA en général, souhaite faire un point rapide sur l'ASA de La Pierre. Depuis 2014 un projet de fusion des 3 structures d'irrigation (ASA) de la commune est initié. Il devait être finalisé en cette fin d'année mais l'assemblée générale est reportée en 2022 en raison de la crise sanitaire. Chaque propriétaire concerné va donc recevoir un courrier explicatif et la Maire se fait l'interlocutrice et invite toute personne qui pense être concernée par le canal mais ne recevrait pas de courrier à se manifester auprès du FDSIGE (Mme SERVIER) afin de vérifier sa situation.

De son côté, elle regrette qu'aucune discussion n'ait pu avoir lieu entre les différents propriétaires et la mairie afin d'avancer ensemble sur ce projet. Elle a constaté que la mairie faisait partie de la liste des propriétaires en 2019 mais plus en 2021. Elle attend toujours une réponse

à ce sujet. Sa demande de réunion de travail pour aborder certains points n'a pas eu de réponse ce qui est regrettable. A suivre en 2022...

La 2^{ème} adjointe précise qu'un courrier a été envoyé très récemment aux adhérents pour valider la fusion par consultation écrite. Elle ajoute qu'il était prévu que la fusion soit validée avant le 31/12/21 et comme l'AG prévue initialement le 21/12 pour validation de la fusion a été reportée, cette validation a été proposée par consultation écrite.

Avis sur le pacte de gouvernance CCSB présenté par la 1^{ère} adjointe faisant partie du comité de pilotage du pacte.

Le projet du pacte de gouvernance, tel qu'il a été rédigé par la commission de travail accompagnée par un cabinet d'experts, a été présenté à la Communauté des Communes le 4 novembre par Béatrice Alliol, membre du comité de pilotage. Le Président a reconnu qu'il s'agissait d'un projet ambitieux et a demandé à ce que le projet soit exposé dans chaque commune en conseil municipal afin d'être validé avant d'être soumis au vote du conseil communautaire.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la loi de décentralisation, reconnaissant l'échelon local que sont les communes. Il fait émerger les 1ères interrogations: Comment décider ensemble, comment faire ensemble, comment associer les parties prenantes (commune et habitants) ? Le pacte de gouvernance vise à répondre à ces questions, par le recueil, dans un premier temps, de la perception des conseillers communautaires sur la gouvernance de l'intercommunalité.

La perfectibilité de la gouvernance ressort du questionnement des intervenants tant sur la relation communes/interco, qu'interco/citoyens : info de la CCSB non relayée par les maires sauf pour notre village cité en exemple, démotivation des élus à participer aux commissions de travail, faible présence en conseil communautaire et constat que le conseil communautaire est une chambre d'enregistrement. L'interco avec 96 communes est perçue comme un "OVNI" avec trop de débats techniques, pas toujours politiques.

Des orientations ont été proposées par le comité de pilotage selon la taille de l'interco, le caractère rural du territoire (éparpillement des communes) et le mode de désignation des représentants communautaires.

Le Pacte est construit autour de 6 orientations :

1. Adapter la gouvernance au changement d'échelle : Le Pacte propose la mise en place de conférences territoriales (avec les 3 sous-territoires identifiés pour le SCOT) ayant pour objectifs de :
 - faire remonter les préoccupations des communes,
 - recueillir l'avis des sous-territoires sur les projets communautaires,
 - expliquer les décisions communautaires.

Le Pacte propose aussi que les commissions puissent être organisées par visio-conférence à partir des pôles de la CCSB.

2. Adapter la gouvernance au caractère rural du territoire : Le Pacte propose de permettre aux communes qui ne disposent que d'un représentant à la CCSB de désigner un ou

deux délégués supplémentaires participant aux commissions et aux groupes de travail intercommunaux.

3. Adapter la gouvernance au mode de désignation des conseillers communautaires : Le Pacte propose l'élaboration d'un projet de territoire pour définir un référentiel politique et stratégique partagé.
4. Améliorer l'information des élus :

Le Pacte propose de :

- renforcer l'acculturation des élus à la connaissance du territoire et leur montée en compétence sur les questions de la gestion publique (organiser des formations adaptées à l'échelle de la CCSB)
- mettre à disposition des élus des fiches de synthèse sur les différentes politiques mises en œuvre par la CCSB
- développer un Intranet dédié aux élus

5. Améliorer la mise en débat :

Le Pacte propose de :

- désigner les commissions comme instances principales de mise en débat, parallèlement aux conférences territorialisées,
 - former les présidents de commission à la mise en débat, aux techniques de facilitation de la prise de parole et à la synthèse des points de vue exprimés, recourir à un tiers médiateur pour l'organisation des débats les plus stratégiques
6. Améliorer les conditions d'expression des divergences : Le Pacte propose de mettre en place le vote électronique anonyme.

La 1^{ère} adjointe dit avoir bien apprécié de participer à ce groupe de travail. La Maire salue le travail vraiment très positif et extraordinaire fait pour la Communauté de communes, car les élus sont déjà très mobilisés sur des réunions et la visio devrait augmenter la participation et permettre d'améliorer le processus pour se faire entendre. Si des conseillers volontaires peuvent assister aux réunions, c'est très bien.

Nadine, suppléante au conseil communautaire, y a assisté 1 seule fois et trouve que le travail est très lourd et ce, malgré les annexes reçues pour les différents conseils afin de prendre connaissance des dossiers. Elle ajoute que l'on n'est pas vraiment au courant si l'on n'est pas acteur du travail pour voter en connaissance de cause. C'est une bonne idée pour elle aussi si d'autres conseillers peuvent participer aux réunions.

Nous procédons au vote pour valider ce projet de pacte de gouvernance: 3/3

- **Demande de subvention projet d'adressage communal**

La maire rappelle que la demande de subvention comme évoquée lors de la séance du 10/09 doit être globale. Suite à l'avancée du projet et après la réunion en octobre dernier avec les habitants, un devis a été établi par la société Signaux-Girod qui a un accord-cadre tarifaire par l'intermédiaire d'IT05 qui profite à toutes les communes du département. Ce devis se

monte globalement à 8 450 €HT mais doit être affiné en fonction du choix des matériaux retenus (le devis comprend ainsi les 2 tarifs). En gardant la proposition la plus élevée pour chaque catégorie le devis serait de 5 714.09 € pour 110 N° de maison en email et 35 panneaux de rues en alu laqué, poteaux et visserie compris. La pose n'est pas chiffrée et sera assurée en interne par l'employé technique. Il y a une différence de 30€HT entre l'email et l'aluminium sur la facture totale, en sachant que l'email est plus joli et a une plus grande durée dans le temps.

Le coût global de l'opération serait de 7 614,09 €:

1. 1 900 € pour le plan d'adressage réalisé par la CCSB
2. 5 714.09 € Pour les N° et plaques de rues

La subvention sollicitée au titre de l'enveloppe cantonale est de 70 % soit 5 329.86 € laissant un autofinancement communal de 2 284.23 €

Il faudrait déposer le dossier avant le 31/12/21 pour permettre d'avancer sur le projet.

L'idée est de faire participer les habitants au choix des coloris et formes des panneaux à commander.

Nous procédons au vote pour cette demande de subvention: 3/3

- **Renouvellement Contrat de maintenance - Cloches de l'Église**

Le clocher de l'église est géré automatiquement au niveau de la programmation des tintements. L'installation date de 1993/1994 par l'entreprise BODET. Pour cela un contrat de maintenance est en cours avec la société BODET depuis l'installation. Le dernier contrat date de 2012 signé pour 1 an et n'était reconductible que pour 2 années (2014). Le montant de la maintenance annuelle était de 250 €HT / 299 €TTC avec une révision annuelle en juillet de chaque année en fonction de l'indice du coût horaire du travail révisé paru à l'INSEE. La maintenance comprend l'entretien des cloches, de l'horloge (pas de paratonnerre à priori). La dernière facture réglée en 2020 était de 341.23 €TTC. Le nouveau contrat actualisé partira au 1er janvier 2022 pour 1 an avec possibilité de reconduction trois fois soit une échéance maximale fin 2025.

Le montant du contrat pour 2022 sera de 290 €HT soit 348 €TTC.

L'entreprise est venue mercredi 15 décembre et nous nous interrogeons si les cloches sonnent toujours depuis car selon la 1^{ère} adjointe, elles ne sonneraient plus ! Nous laissons la parole à Elisabeth présente dans le public qui souhaite s'exprimer ce que nous lui accordons. Elle dit être allée voir et s'est aperçue que cela avait disjoncté. La guirlande aussi ne s'allume plus donc peut-être un problème du programmeur qui s'est dérégulé ! A vérifier.

Proposition de reconduire ce contrat : Ok pour la reconduction du contrat pour 4 ans à l'unanimité 3/3

- **Complément délibération échange de terrain CHARBONNIER/COMMUNE**

Suite à la délibération de principe N° DE 028 du 21/05/2021 donnant un avis favorable au projet d'échange de parcelle entre la commune et M. CHARBONNIER étant entendu que les frais seraient à la charge du demandeur ; à la délibération N° DE 048 du 29/10/2021 actant

le bornage et le déclassement de la voirie communale, il convient de compléter ces 2 délibérations pour :

- indiquer que la commune cède la parcelle nouvellement cadastrée D916 à M. CHARBONNIER et qu'en contre-échange elle acquiert la parcelle D915.
- que ces deux parcelles ont la même valeur (superficie de 63 m² estimée par la commune chacune à 126 € sur une base de 2€/m² après renseignements pris auprès du service des domaines) et que l'échange se fera donc sans soulte puisque les parcelles sont de même valeur...

Ces compléments à la délibération sont mis au vote: 3/3

- **Affouage à l'entreprise (Point de situation)**

Au sujet des coupes de bois, les coupes « classiques » ont été attribuées début décembre avec une fin d'exploitation fixée au 31/12/2023. La facturation des lots interviendra début 2022.

La réunion publique prévue le 10 novembre ayant été annulée pour raison personnelle, il est utile de vous tenir informés de la suite du projet. L'entreprise de M. Guillo d'Aspres sollicitée par l'ONF pour réaliser la coupe n'a pas trouvé à ce jour de débardeur intéressé pour venir faire cette coupe notamment en raison de l'accès et du coût engendré. Or, il ne peut pas la faire seul car il n'est pas équipé pour. Étant donné les chutes de neige, le chantier n'aurait pas pu démarrer en décembre comme imaginé initialement. L'ONF explore actuellement d'autres pistes pour trouver une solution avant le printemps. Cette coupe à l'entreprise n'est pour l'instant pas compromise mais pas finalisée pour autant. Nous vous tiendrons informés dans les meilleurs délais.

Info du jour: un débardeur contacté serait intéressé. Il travaille avec un matériel plus petit et donc plus adapté au diamètre des arbres et pour passer les gorges.

- **Formations des élus:**

La 1ère adjointe avait prévu de parler de la formation des élus mais compte tenu que nous ne sommes que 3 ce soir, elle préfère ne pas en parler et attendre que le conseil soit au complet pour une décision collégiale.

Ce point est donc reporté au prochain conseil.

- **Point déneigement:**

Suite aux 1ères chutes de neige de cette année et à l'intervention d'un nouvel acteur au niveau du déneigement Henri Vergier, il a fallu coordonner pour assurer le déneigement et prévoir une meilleure organisation pour les prochaines interventions.

La Maire a envoyé un mail aux 3 intervenants du déneigement de la commune pour s'organiser de manière autonome entre eux et leur a demandé un retour pour voir l'organisation retenue. Il faudra acter sous peu les interventions coordonnées de chacun.

Elle nous détaille les propositions faites:

1. Elle a proposé à Laurent d'être l'interlocuteur privilégié du déneigement sur la commune pour articuler les interventions déneigement-gravillonnage avec Olivier. Avec

son accord, les habitants pourront le joindre directement pour lui faire part de demandes ou infos particulières.

2. Déneigement RD + Les Aires/Le Vissac par Laurent en débutant par le château (**le plus gros du déneigement serait fait pour 7h30 le matin** pour que chacun puisse partir travailler et pour le ramassage scolaire...)
3. **Henri s'occupe dans un 2ème temps** (moins urgent, pour ne pas se gêner, sauf si très fortes chutes de neige) de déneiger les ruelles et accès secondaires (Ruelle le long de la maison communale, ruelle du grand-Mas, du petit Mas, La calade, début du chemin de Bouriou jusqu'à chez M. Pons et ruelle du château vers STEP). Il faut aussi penser à l'accès de la STEP du village : Laurent ou Henri ? Pour Henri, le déneigement doit être fait pour la fin de matinée si possible et au plus tard début d'après-midi pour que le redoux de la journée opère et limiter ainsi des passages verglacés selon les températures pour la sécurité de tous les habitants véhiculés ou à pieds...
4. Pour ce qui est de la calade, Laurent faisant d'habitude la partie haute, la proposition vu l'équipement d'Henri pour la continuité, qu'Henri se charge de la calade entièrement, y compris accès Nadine et la Place du 19 mars avec son accès au-dessus des poubelles (plus facile de manœuvrer qu'avec le tracteur de Laurent et la grosse lame), si Laurent est d'accord. Henri peut aussi faire propre la place de l'église pour éviter les plaques de verglas, fréquentes à cet endroit et sources de chutes avec l'arrêt du car à proximité.
5. Du côté d'Olivier qui s'occupe du gravillonnage, il fera sur demande (selon l'état des routes communiqué par le référent) **le gravillonnage du Vissac et du chemin des aires** (demande récente car certains ont utilisé du sel pour pouvoir monter !) et si besoin éventuellement sur la **place de l'Eglise !**
6. Concernant Christophe, il se charge de déneiger lorsqu'il est présent l'accès de la mairie, et jusqu'aux boîtes aux lettres, l'accès à l'abribus (si bourrelet ou verglas par exemple), ponctuellement sur demande des habitants des parties privées (à voir ???). En cas de faible chute de neige et si l'intervention d'Henri n'est pas utile, il fait à minima une trace pour passage piéton dans les rues étroites (même listing qu'Henri)
7. L'an passé, certains privés avaient demandé à ce que l'on déneige leur accès, effectué jusque-là par Laurent, seul intervenant du déneigement sur la commune. Il avait été prévu dans ce cadre de faire signer des décharges aux personnes en cas de dommage. Ces attestations sont prêtes et vont être envoyées à chaque demandeur, et le déneigement ne sera effectué qu'à réception de cette décharge signée. Le déneigement sera assuré gracieusement pour cette saison avec possibilité de révision chaque année...

Suite à ces propositions, une rencontre avec les acteurs est envisagée pour arrêter un protocole fonctionnel.

Se pose aussi la question des axes secondaires utilisés en voiture si les voies sont enneigées et/ou verglacées pour couvrir la commune et avec éventuellement un arrêté à prendre au vu de certaines remarques d'habitants qui ont signalé des passages verglacés malgré le déneigement.

A. Angéli demande si elle peut intervenir ce que nous lui accordons:

Elle a lu sur le site "info. Gouv" à vérifier "que dans les communes de moins de 2000h il est possible de prendre un arrêté pour décharger la commune. Elle dit avoir lu qu'après un 1er passage de déneigement communal, les riverains, avec le sel ou gravier de déneigement mis à leur disposition par la commune, seraient tenus de faire le nécessaire devant chez eux pour éviter les parties verglacées et en cas d'accident ou d'incident, la responsabilité du ou des riverain(s) pourrait être engagée.

La Maire répond qu'il pourrait y avoir un arrêté pris pour éviter d'emprunter les axes secondaires "délicats" pour les non riverains.

Un panneau « voie interdite sauf aux riverains » comme dans la Calade, ou « interdiction de circuler par temps de neige » pourrait être mis pour décharger la commune en cas de chutes ou incidents divers.

La 1^{ère} adjointe souhaite faire des remerciements publics à Laurent pour le déneigement effectué devant chez elle, car cela n'était pas fait auparavant. Elle a pu rentrer dans son garage et elle a donc bien apprécié et souhaite que cela paraisse sur le compte rendu du conseil.

- **Dématérialisation des demandes d'URBANISME**

À partir du 1ER JANVIER 2022, chaque commune a l'obligation de recevoir les demandes par voie électronique d'un administré (c'est une possibilité qui est donné aux administrés car le dépôt papier est toujours autorisé). La commune a le choix d'utiliser un logiciel fourni par la DDT (pas encore connu) ou d'utiliser l'interface de la CCSB liée à GEOMAS. La CCSB propose de faire bénéficier gratuitement les communes de logiciel Oxalis et la formation des secrétaires de mairie à l'utilisation (prévu en janvier). Nous nous orientons donc vers la 2ème proposition.

Les envois se feront par mail à la mairie ou directement sur la plateforme Oxalis de GEOMAS. L'avantage est que la DDT est destinatrice en même temps du dossier envoyé si l'on passe par la CCSB.

- **Projet d'achat d'un véhicule mutualisé pour le service technique**

L'agent communal demande de disposer d'un véhicule de service depuis plusieurs années. Des démarches ont été effectuées auprès de la CCSB en mars 2021 pour pouvoir bénéficier du service « aide aux communes » pour plus de confort pour l'agent et la mairie (gestion RH compliquée). Après nous avoir laissé entendre que cela était possible et après étude de notre demande, nous avons eu un refus début novembre pour des raisons budgétaires et techniques.

Suite à un petit litige avec l'agent, des renseignements ont été pris auprès du Centre De Gestion en septembre 2021. Pour des raisons techniques et de chargement de matériel, l'agent n'est pas tenu d'accepter d'utiliser son véhicule personnel.

Nous pensons donc nous orienter vers une mutualisation d'un véhicule avec Sigottier qui n'y était pas opposé. Reste à savoir quel type de véhicule d'occasion choisir car il y a peu de kms à faire. Il faut penser aussi à l'assurance du véhicule, les pneus, le contrôle technique et le garage.

De plus, la commune a la possibilité de prendre une assurance pour les agents "assurance tiers collaborateur" qui est forfaitaire en fonction d'un forfait KMS annuels à ne pas dépasser (renseignement pris auprès de Groupama). Jusqu'à 1500kms/an cette assurance pourrait convenir (150 à 300€/an). Elle n'est pas nominative et servirait aussi pour les élus. La 1^{ère} adjointe évoque la possibilité en attendant de demander à Christophe de voir avec son assurance en individuelle pour une extension de son contrat et le surcoût pourrait lui être remboursé par la commune.

- **Point Intercommunalité**

Un bilan d'activité de la SEM (Société d'exploitation mixte de Sisteron : parc d'activités qui regroupe 2500m² de bureaux et 2000m² d'ateliers pour 1400 emplois. Inauguration d'une crèche d'entreprises, organisation de cafés pour des moments de convivialité et projet d'un restaurant et implantation d'une grande surface d'électroménager/ameublement).

Vote des aides accordées dans le cadre du plan FISEAC : manifestations de cœur de ville pour Sisteron et Laragne et aides aux commerçants pour des travaux.

La 1^{ère} adjointe nous fait un rapide bilan de l'office du tourisme : les finances sont plutôt bonnes grâce au développement de la boutique d'Orpierre (maison de la grimpe), reconduction de la navette vers la Méouge avec une plus grande amplitude pour 2022, qui a eu du succès avec 21 jours d'ouverture et + 14 000.00€ de recettes. Les projets : organiser la venue de salariés hors OT sur divers lieux afin de diffuser plus d'infos au plus proche des touristes, restructurer l'OT de Serres avec création d'une boutique de produits locaux et développement de la marque Sisteronnais/Buëch, et développement de l'accueil "vélo de route".

Le projet de piscine avance, le terrain a été acheté et les appels d'offres lancés.

- **Questions diverses :**

Point sur la remise des livres "Les seigneurs de Peyre". Aucune nouvelle pour l'instant pour la 2^{ème} adjointe qui n'a pas été contactée par Philippe Roux. Il était prévu que si les livres arrivaient avant Noël, il pourrait nous les amener pour les personnes qui les souhaitent pour offrir à Noël.

Cérémonie des vœux: on avait proposé la date du 15 ou 22/1 mais vu le contexte sanitaire cela risque d'être compromis. Pas de réponse de François et Eric à ce jour, Fred est absent le 15, donc s'orienter plutôt pour le 22/1 pour une cérémonie de vœux simple sans le moment convivial de partage d'un verre, sauf si la crise nous oblige à annuler et dans ce cas là, nous ferons passer un message de vœux par la gazette comme en 2021.

Aucune question dans le public, la Maire clôture la séance vers 21h40 en souhaitant de Bonnes Fêtes à tous avec surtout une Bonne santé en espérant que nous pourrions retrouver des moments de convivialité en 2022.

La secrétaire de séance : Nadine DEPEYRE



